

**MOTION**  
**CONCERNANT**  
**L'ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE**  
**ENTRE**  
**LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ET**  
**LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE**  
**D'AUTRICHE**

---ooo0ooo---

Madame Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose :

Que l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche, signée le 14 décembre 2022.

Madame la Présidente,

En vertu de l'article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je dépose, à titre de documents, l'engagement international important suivant, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de l'engagement :

- l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche, signée le 14 décembre 2022.

Madame la Présidente,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche, signée le 14 décembre 2022.